

# Propositions de groupe de travail pour finaliser les décisions à propos du fonctionnement de Tout Autre Chose

Mars 2017

Le groupe de travail (Patrick, Corinne, Henri, Bastien et Bernard) font les propositions suivantes concernant le fonctionnement du comité de coordination, du bureau et de la communication interne. Ces propositions seront débattues lors du Comité de coordination du 22 mars 2017.

## **Fonctionnement du comité de coordination**

---

Quelques points restaient à clarifier dans la [note présentée lors du précédent comité](#) :

- La composition et l'usage de la mailing list « pilotage » (voir point « communication interne », ci-dessous)
- La composition du comité de coordination
- Les modalités de décision et de vote

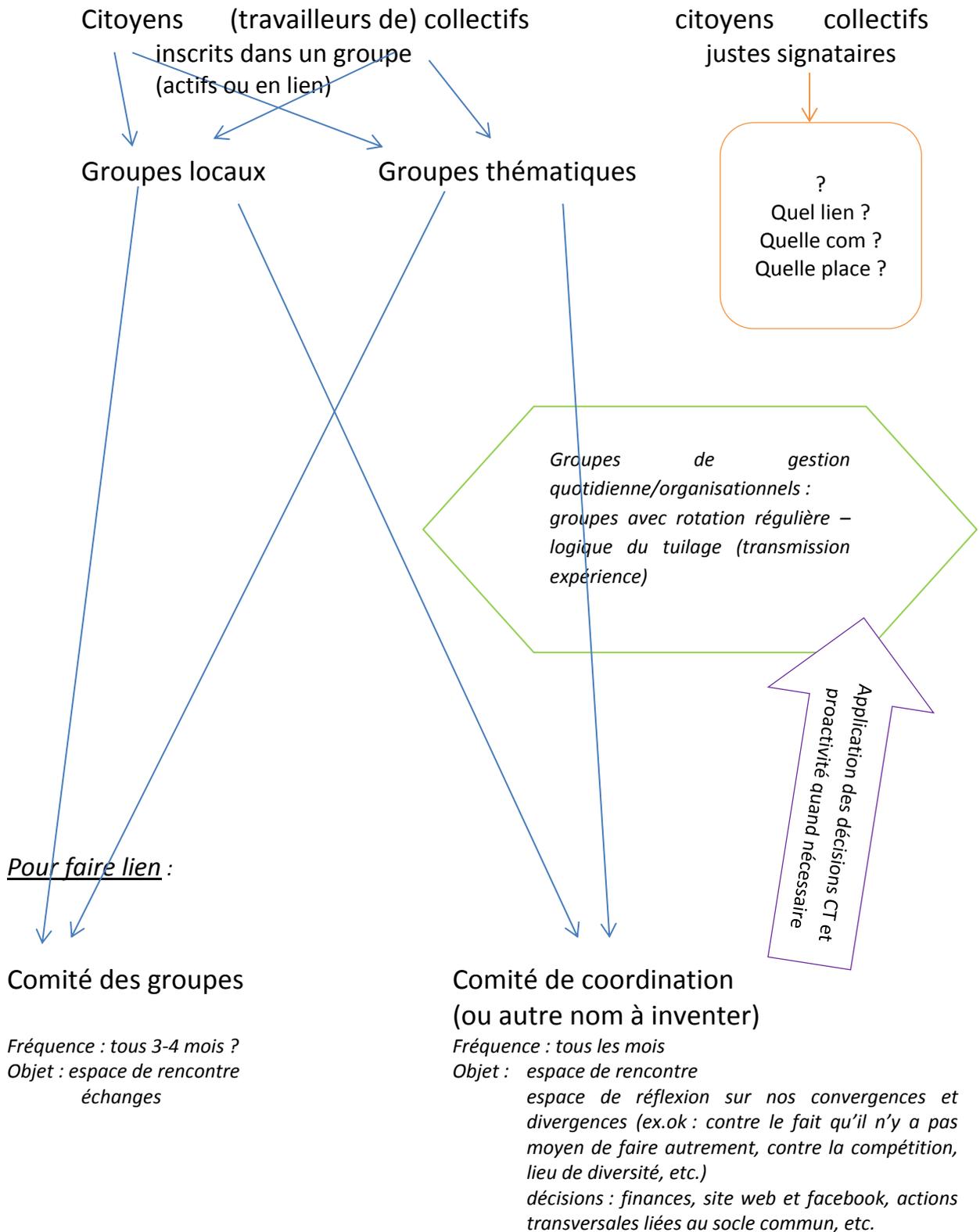
Pour ces deux derniers points, il est proposé ce qui suit :

- Le comité de coordination est ouvert à tous. Tous les participants ont droit de participation aux débats.
- La prise de décision se prend si possible selon la règle du consentement.
- En cas de désaccord, la décision est
  - o soit reportée à un autre comité de coordination (avec identification des modalités d'instruction du dossier et des personnes en charge de cette préparation) ;
  - o soit votée.

Le groupe de travail n'a pas tranché cette question du vote. Plusieurs points doivent être tranchés :

- Quel est le pourcentage requis pour qu'une motion soit acceptée ? Il semble en tous cas que ce pourcentage doive être supérieur à 50 %. Deux-tiers ?
- Qui prend part au vote ?
- Les groupes non présents au comité peuvent-ils être représentés ?
- Y a-t-il un quorum requis ? Sans doute que non, en tous cas si la publicité du point à l'ordre du jour a été suffisante et pas trop tardive. Voteront celles et ceux présent-e-s.
- Mais il semble qu'on ne puisse simplement adopter la règle « une personne présente = une voix », car on sait que la participation peut-être déséquilibrée, notamment en fonction du lieu de réunion.
- Proposition : chaque groupe a le même nombre de voix (une ?)
- Mais se pose la question de savoir quels groupes ont le droit de vote. Uniquement les groupes locaux et thématiques ? Aussi les groupes organisationnels ? Et surtout, quid des associations ?

Ci-dessous, un schéma récapitulatif de l'organisation de TAC (en intégrant les propositions concernant le bureau (voir point suivant)).



## Que devient le bureau ?

---

Il est proposé de remplacer le bureau par quatre groupes de travail (ou autre nom plus original ?).

- **Communication interne et externe**
  - Définition d'une stratégie de communication externe et interne.
  - Gestion des outils de communication de TAC (site, facebook, twitter, newsletter, radio,...)
  - Organisation de groupes de ressources : dessinateurs, concepteurs d'affiches, vidéastes, ....
  - Contacts avec les médias, gestion des demandes des médias et aide aux groupes locaux ou thématiques pour l'accès aux médias.
  - Gestion des mailing lists et des boîtes mail.
- **Finances et logistique**
  - Finances : Proposer le budget, réfléchir et organiser la stratégie de collecte de fonds, assurer la gestion quotidienne, relayer et assurer le suivi des demandes d'argent.
  - Logistique : Gérer le stockage et la « location » du matériel de TAC.
  - Soutien des autres groupes dans leur recherche de financement ou de matériel
- **Gestion du comité de coordination et coordination des groupes**
  - Comité de coordination. Assurer l'organisation du comité de coordination (ordre du jour, animation, réservation du local, annonce) et son suivi (compte-rendu, suivi des décisions,...).
  - Coordination des groupes. Actualiser le vade-mecum de création/gestion de groupes. Accompagner la création de groupes.
  - Elaboration et maintien à jour d'une liste des personnes de contact de chaque groupe.
- **Présence (j'y vais)**
  - Assurer les contacts avec HBH et les associations
  - Animer l'agenda externe (relai des activités des associations)
  - Gestion des demandes de soutien, signatures et parrainage adressées à TAC
  - Gestion des demandes de présence à des manifestations (stands,...)

Ces groupes peuvent organiser en interne des sous-groupes de travail.

Il importe que les responsables de ces groupes et sous-groupes puissent être aisément identifiés et contactés par les membres de TAC. Il est proposé d'ouvrir une page du site avec ces infos, et de placer également ces infos sur le site participer.

Pour le groupe « comité de coordination », qui doit avoir une rotation plus fréquente que les autres, il est important d'organiser un « tuilage » : à chaque étape, seule une partie des membres du groupe sont remplacés de manière à permettre un écolage des nouveaux.

## Communication interne

---

Le groupe de coordination, comme tout groupe de Tout Autre Chose possède divers outils pour assurer sa diffusion interne et externe :

- **Une mailing list des signataires, destinée à envoyer des newsletters.** Cette liste est exclusivement à but de diffusion, pas d'interaction. Seules quelques personnes ont le droit d'utiliser cette mailing list. Il s'agit de l'utiliser avec modération, en ayant pensé la stratégie de communication. Les newsletters envoyée vers ces destinataires l'est à partir de l'adresse : [communication@toutautrechose.be](mailto:communication@toutautrechose.be)
- **Une mailing list des personnes impliquées dans le groupe, pour la coordination du groupe.** La liste pilotage compte actuellement 203 personnes. Il n'est pas prévu de la nettoyer mais de s'assurer que chaque groupe y est bien présent. Cette mailing list doit être utilisée pour « alerter » les membres qu'une discussion est lancée sur le site Participer. Il ne s'agit plus d'y mener la discussion.
- **Un espace de discussion au sein de Participer.** Cet espace est visible de tous (y compris de personnes externes à TAC). Pour intervenir dans les discussions, il faut cependant être inscrit-e-s dans le groupe. On compte actuellement 71 personnes dans le groupe coordination de Participer.

L'idée est la suivante

- les mails adressés à l'adresse « [pilotage@lists.toutautrechose.be](mailto:pilotage@lists.toutautrechose.be) » doivent désormais se limiter à une courte entrée en matière et renvoyer vers une discussion (créée au préalable) sur Participer.
- Chaque membre de la liste peut librement envoyer un mail à cette adresse (sans modération préalable).
- Chacun-e est invité-e à ne plus répondre par mail à ces mails, mais à le faire directement sur Participer. En tous cas : ne plus utiliser le bouton "répondre à tous" mais bien "répondre" dans votre client mail si vous désirez interagir directement et uniquement avec l'émetteur du message.

L'avantage du principe est que chacun-e reste responsable de suivre ou pas les discussions en cours, de ne pas saturer nos boites mail de réponses en tous sens, de garder et centraliser l'historique des avis et d'informer le plus largement possible.

A noter que, si toutes les discussions se passent désormais sur Participer, chacun-e peut choisir de s'inscrire sur la mailing list « Pilotage » et/ou dans le groupe « coordination » du site Participer (car dans ce site, il y a moyen de paramétrer des alertes quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles pour être tenu-e au courant des nouvelles discussions et des événements postés sur l'agenda.